

La campagne sur le logement sera très politisée



Référendum
Pro- et anti- se battent sur l'encouragement à l'habitat abordable dans un vif contexte électoral

Au Grand Conseil, le débat a duré près d'un an. La loi sur le logement, qui veut encourager la construction d'habitat à prix abordable, suscite en réalité les passions depuis plus d'un lustre. Pas de chance: la seule mouture qui ait jamais passé le cap du parlement vaudois est désormais attaquée en référendum. Les Vaudois voteront le 12 février.

Des annonces du comité «Non à une pénurie de logements planifiée par la loi» ont fleuri ces jours dans nos colonnes. C'est le début de la campagne. Jour après jour, les référendaires démontent dans ces encarts des points précis de la LPPPL (prononcée L3PL, pour loi sur la préservation et la promotion du parc locatif). Le combat sera rude car le texte défendu par le Conseil d'Etat est très technique. Mais, surtout, les antagonistes portent haut et fort des idéologies bien distinctes. D'un côté, les tenants d'un Etat interventionniste; de l'autre, les défenseurs de la liberté d'entreprendre. La controverse sera d'autant plus flamboyante que la



«Le but consiste à amener les gens à connaître le contenu du texte au-delà des slogans. Ce sera difficile, mais pas impossible»

Olivier Feller
Coordinateur des référendaires



«La loi est le fruit d'un consensus qui a ratissé suffisamment large pour obtenir une majorité au Grand Conseil»

Alberto Mocchi
Répondant pour les défenseurs de la LPPPL

campagne aura lieu en même temps que celle des élections cantonales.

Coordinateur des référendaires, le directeur de la Chambre vaudoise immobilière (CVI) et conseiller national PLR, Olivier Feller, précise que c'est un hasard total. «Jamais je ne mélangerai mon combat contre cette loi avec des considérations électorales, poursuit-il. Le but consiste à amener les gens à connaître le contenu du texte au-delà des slogans. Ce sera difficile, mais cela n'est pas impossible.»

Les milieux immobiliers et économiques du canton se sont fédérés dans l'espoir d'annihiler la LPPPL, qui, selon eux, va engendrer un monstre administra-

tif et priver promoteurs et investisseurs de leur liberté d'entreprendre. Le nouveau droit de préemption est particulièrement visé, qui obligerait les vendeurs de maisons ou de terrains à signaler leur intention de céder leur bien à leur Commune avant de signer tout contrat. Cette dernière aurait le droit d'acheter le bien en priorité en vue de construire du logement abordable.

Le député PLR, professeur de droit et avocat Jacques Haldy n'en démord pas: «Je me tue à dire que ce droit sera contre-productif. Je suis pour la construction de nouveaux logements, mais je vois, à Genève par exemple, que le droit de préemption décourage des promoteurs, car

ils craignent d'être dessaisis de l'affaire au dernier moment.»

Le contexte électoral risque de mettre à cran le reste de la droite, qui soutient le référendum. L'UDC et le PLR en sont. Une victoire le 12 février les galvaniserait en vue du premier tour du 30 avril, jour où les bourgeois comptent regagner la majorité au Conseil d'Etat.

Dans le camp des défenseurs de la LPPPL, on s'affiche confiant sur ce projet défendu par la conseillère d'Etat Verte Béatrice Métraux. Un comité réunissant des membres socialistes, écologistes et de l'ASLOCA a été fondé. Son répondant, le Vert Alberto Mocchi, note que la loi est le fruit d'un consensus qui a ratissé suffisamment large pour obtenir une majorité au Grand Conseil. «Cela dit, il y a beaucoup de moyens en face», nuance-t-il. La gauche n'a que quelques soutiens au PLR, dont le député Marc-Olivier Buffat, président de la commission et artisan du compromis.

Les avocats du projet gouvernemental plaident que la pénurie de logements reste encore très aiguë. Aux référendaires qui brandissent déjà les signes d'une légère détente sur le front des appartements, ils répondent que les nouvelles disponibilités ne se trouvent que dans le secteur haut de gamme.

Marc-Olivier Buffat ajoute que la loi est conçue pour lutter contre la pénurie là où elle sévit: «Elle ne s'appliquera pas de la même manière partout.» La bataille des arguments est lancée.
Lise Bourgeois

Lausanne et région



Les deux nouveaux corbillards de la Ville de Lausanne sont des Mercedes équipés de rangées de leds qui laissent voir le cercueil à travers les vitres.

De «vrais» corbillards

Funérailles
Les Pompes funèbres officielles de la Ville ont acquis 2 limousines, pour répondre à la demande des familles

Cécile Collet Textes
Vanessa Cardoso Photos

Le diable se cache dans les détails. Le bouton de fermeture automatique du coffre des deux nouveaux corbillards des Pompes funèbres officielles (PFO) de la Ville de Lausanne fera toute la différence, foi de croque-mort. «Vous appuyez là et ça se rabat doucement, puis ça se ferme sans claquement.» Cyrille Reymond joint le geste à la parole. Dos droit, mains jointes et visage contre le bas jusqu'au léger clic final; on y est. «La porte du corbillard qui se ferme, c'est déjà un bout du rituel», assure le coordinateur funéraire.

Lorsqu'il répète le cérémonial avec un des anciens véhicules, un Renault Espace aménagé en fourgon mortuaire, on comprend encore mieux. «D'abord, il faut se suspendre à la porte, puis la claquer pour être sûr qu'elle est bien fermée. Ça rend le moment moins solennel...»



Chantal Montandon, cheffe des PFO, prestataires funéraires, devant le corbillard.

La comparaison ne s'arrête pas là et d'autres atouts de la Mercedes Stylo - en fait une Classe E dont le châssis est modifié - sont passés en revue: l'intérieur du coffre en alu brossé, la rangée de leds qui laisse voir le cercueil à travers les vitres teintées le temps du démarrage, la petite trappe qui permet de ranger le tronc et le petit matériel, le moteur diesel et la conduite plus douce. Mais, surtout, la forme limousine rallongée, qui ne laisse pas de doute quant à la fonction du véhicule. Un élément capital, selon Chantal Montandon, cheffe des PFO: «Ces dernières années, plusieurs per-

Que retenir de la défaite de l'UDC à Fribourg?



Comparaison
Après l'échec du candidat UDC au Conseil d'Etat dimanche, l'UDC Vaud et son possible allié libéral-radical en relativisent l'impact sur la stratégie vaudoise

Un candidat UDC contre plusieurs candidats de gauche: c'était le scénario du deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat fribourgeois le week-end dernier. Ce sera peut-être aussi le scénario du deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat vaudois, le 21 mai prochain.

Problème pour l'UDC: son candidat Stéphane Peiry a perdu à Fribourg, alors même qu'il était soutenu par le reste de la droite. Il est arrivé quatrième derrière deux socialistes et une Verte. Alors que l'UDC Vaud désigne ce soir le nom de son candidat officiel, que faut-il retenir des élections fribourgeoises à cinq mois du scrutin vaudois?

«A Fribourg, on peut se demander si notre candidat avait une notoriété suffisante»



Kevin Grangier
Secrétaire général de l'UDC Vaud

«Le pari de la droite à Fribourg était gigantesque en visant cinq sièges sur sept»



Frédéric Borloz
Président du Parti libéral-radical (PLR) vaudois

Dans les deux cas, l'UDC cherche à reprendre un siège qu'il a perdu il y a plusieurs années: en 1996 après le départ de Raphaël Rimaz à Fribourg et en 2011 après le décès de Jean-Claude Mermoud dans le canton de Vaud.

Mais il existe une grande différence entre les deux élections. A Fribourg, la majorité au gouvernement est de droite: trois élus démocrates-chrétiens et un élu libéral-radical. L'arrivée de l'UDC Stéphane Peiry n'aurait pas bouleversé les rapports de force. Dans le canton de Vaud, la majorité est de gauche, avec trois socialistes et une Verte. En reve-

nant au Conseil d'Etat, l'UDC permettrait à la droite d'y retrouver sa majorité et à Pascal Broulis d'en reprendre la présidence.

Le secrétaire général de l'UDC Vaud, Kevin Grangier tient à relativiser l'impact fribourgeois sur la stratégie électorale vaudoise. «Il n'y a aucune comparaison pertinente entre les deux situations, commente-t-il. Ce qui compte avant tout, c'est la notoriété du candidat. Au vu du résultat de ce week-end, on peut se demander si notre candidat à Fribourg avait une notoriété suffisante pour susciter l'enthousiasme et l'envie hors de l'électorat de l'UDC et du PLR.»

Résultat: le choix d'une alliance à cinq candidats était risqué dans le canton de Fribourg, selon Kevin Grangier. D'autant plus dans une région où les centristes du Parti démocrate-chrétien sont majoritaires et où l'UDC a reculé au Grand Conseil.

A la tête du Parti libéral-radical vaudois, possible allié de l'UDC dans la course au Conseil d'Etat, le conseiller national Frédéric Borloz garde lui aussi toute confiance: «Certains amis fribourgeois m'ont dit avoir senti une certaine réserve parmi les candidats de droite, peut-être par crainte de blesser leurs alliés, note-t-il. Or, dans une telle entente, chacun doit pouvoir s'exprimer, avec ses convictions propres.»

Frédéric Borloz voit aussi dans la stratégie fribourgeoise «un pari gigantesque en visant cinq sièges sur sept». Le discours est particulier, alors que le PLR vaudois milite pour un ticket à cinq: trois PLR, un UDC et un Vert libéral. La situation est différente selon Frédéric Borloz: «Nous visons la réélection de nos trois sièges PLR et la reconquête de la majorité», tranche-t-il.

Mathieu Signorell

«Cette loi touchera spécifiquement les Roms»

Référendum
Le Comité vaudois contre l'interdiction de la mendicité critique l'idée du Conseil d'Etat d'autoriser seulement certains mendiants

La semaine dernière, le Conseil d'Etat annonçait son idée d'autoriser seulement la «mendicité oc-

casionnelle». C'est-à-dire «lorsqu'une personne a besoin d'une aide ponctuelle, par exemple 5 francs pour prendre le bus», expliquait alors la conseillère d'Etat Béatrice Métraux (notre édition du 22 novembre).

Son but était d'assouplir l'interdiction générale décidée en septembre par le Grand Conseil. Mais cette solution ne convainc pas le Comité vaudois contre l'in-

terdiction de la mendicité, qui a lancé un référendum contre la décision du parlement cantonal.

Cette proposition provoquera une «catégorisation» des mendiants, une «discrimination inacceptable» au regard des droits de l'homme, selon un communiqué des référendaires.

«Cette proposition fait la distinction entre les bons et les mauvais mendiants, entre ceux qui

sont dits occasionnels et ceux qui ne le sont pas, ajoute Jorge Lemos, coordinateur du référendum et secrétaire politique de Solidarités. L'application de cette loi touchera spécifiquement les Roms.»

Le comité salue le soutien gouvernemental aux organisations d'aide aux mendiants dans leurs pays d'origine. Mais il en nuance l'efficacité dans la lutte contre la pauvreté.
Mathieu Signorell

PUBLICITÉ

24 heures

Partenaire média

THEATRE MA - SA : 19H VE: 20H / DI: 17H30

01.-22.12.16

KLEBER LA COMEDIE DES ERREURS

MELEAU WILLIAM SHAKESPEARE MATTHIAS URBAN

T M JE NE POURRAI JAMAIS ENVOYER L'AMOUR PAR LA FENÊTRE

T-KM.CH CHEMIN DE L'USINE À GAZ 9 / 1020 RENENS-MALLEY / BILLETTERIE: 021625 84 29